

LETTRE SUR LES MESURES DE PROTECTION PROCÉDURALE

Date d'expédition
(mo/jr/an): _____

Nom de l'élève : _____

Adresse: _____

Cher _____ :

L'Avis ci-joint sur les mesures de protection procédurale décrit vos droits ainsi que les méthodes qui protègent vos droits aux termes de la loi fédérale et de l'État sur l'éducation spéciale, y compris la Loi sur l'enseignement des personnes ayant un handicap, dénommée « IDEA 2004. » Ces lois et règlements font obligation aux organismes d'enseignement local de dispenser un enseignement public gratuit et adéquat (FAPE) à tous les élèves ayant un handicap nécessitant une éducation spéciale. Un enseignement public gratuit et adéquat, FAPE, signifie qu'une éducation spéciale et des services connexes, conçus pour satisfaire les besoins éducatifs individuels de votre enfant, vous sont gratuitement offerts, conformément au Programme d'enseignement individualisé de votre enfant (PEI).

L'information continue dans cet Avis sur les mesures de protection procédurale est important pour vous et votre enfant. Veuillez bien le lire. Bien que nous nous soyons efforcés de compiler une grande partie de l'information sous un format lisible, nous reconnaissons qu'elle peut être indigeste. S'il vous faut une clarification quelconque, vous pouvez vous renseigner auprès du personnel de l'organisme qui fournit les services éducatifs à votre enfant. Vous avez également le droit d'être informé sur les organisations dont le rôle est d'aider les parents à mieux comprendre leurs droits selon ces lois. Certaines de ces ressources sont citées ci-dessous et dans l'Avis sur les mesures de protection procédurale.

Si vous avez un quelconque souci au sujet du programme éducatif de votre enfant, vous pouvez contacter les professeurs, le directeur ou les administrateurs de l'école de votre enfant. Ce type de communication se révèle souvent utile dans l'apaisement de ces soucis.

Vous avez également le droit, conformément à la loi fédérale, de déposer une plainte auprès du Département de l'éducation de Pennsylvanie et/ou d'initier une action pour procédure équitable telle que décrite à la Section VI de cet Avis sur les mesures de protection procédurale.

Bien à vous,

[Nom et Titre]

LOCAL RESOURCES FOR PARENTS*

*Additional Resources are listed on the Procedural Safeguards Notice.

If you have a child with mental retardation and/or emotional disturbance, he/she is entitled under the Pennsylvania Mental Health and Mental Retardation Act of 1966 and the Pennsylvania Mental Health Procedures Act of 1976 to the services of a local Mental Health/Mental Retardation (MH/MR) Center for an independent medical, psychological, and educational evaluation to be performed by a state-certified professional at no cost to you.

NAME/ADDRESS/PHONE NUMBER OF MH/MR BASE SERVICE UNIT:

LOCAL CHAPTER OF THE PENNSYLVANIA ARC:

LEGAL ASSISTANCE

DISABILITY RIGHTS NETWORK OF PENNSYLVANIA

800-692-7443

717-236-8110

www.drnpa.org

PENNSYLVANIA BAR ASSOCIATION

P. O. Box 186

Harrisburg, PA 17108

800-932-0311 (Phone)